



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES PEZENAS-AGDE

SEANCE du jeudi 13 février 2020
2è séance sans quorum

DLB 2020/329

L'an deux mille vingt et le jeudi 13 février à 8h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM Pézenas-Agde se sont réunis en session ordinaire, 2è séance sans quorum, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur Alain VOGEL-SINGER, Président.

Date de la convocation : vendredi 7 février 2020
Affichage de la convocation : vendredi 7 février 2020

Présents : Alain VOGEL-SINGER, Rémy GLOMOT, Bernard SAUCEROTTE, Rémi BOUYALA, Philippe AUDOUI, Marion MAERTEN, Marie-Hélène MATTIA, Jean-Yves LE BOZEC, Louis BENTAJOU

Secrétaire de séance : Philippe AUDOUI

Objet : Engagement d'une consultation pour l'acquisition de 2 compacteurs mobiles à rouleau pour les déchèteries

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical que pour continuer le renouvellement du parc matériel des déchèteries, l'acquisition de 2 compacteurs mobiles à rouleau est envisagée. Certains engins avaient plus de 15 ans. Une partie de ces engins a été renouvelée et le reste du parc doit l'être afin d'éviter des réparations trop onéreuses

Pour l'acquisition de 2 compacteurs mobiles à rouleau, Monsieur le Président propose de lancer une consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert comportant 2 lots

Lot 1 : Fourniture d'un compacteur mobile à rouleau pour déchèteries

Valeur du lot : 110 000 € HT

Lot 2 : Fourniture d'un compacteur mobile à rouleau pour déchèteries permettant le déplacement des bennes

Valeur du lot : 140 000 € HT

Le Comité Syndical est invité à délibérer sur cette question en autorisant Monsieur le Président à lancer la consultation en appel d'offres ouvert pour l'acquisition de 2 compacteurs mobiles à rouleau pour les déchèteries, et à l'autoriser, dès lors que la CAO aura désigné le titulaire du marché, à signer ledit marché ainsi que toutes pièces y afférent.

Le Comité Syndical,

Ouï l'exposé de son Président,

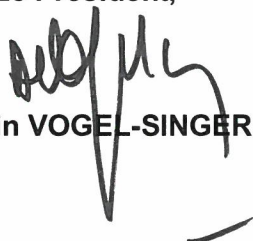
Après avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Président à lancer la consultation en appel d'offres ouvert pour l'acquisition de 2 compacteurs mobiles à rouleau pour les déchèteries, et à l'autoriser, dès lors que la CAO aura désigné le titulaire du marché, à signer ledit marché ainsi que toutes pièces y afférent.

Fait les jours, mois et an que susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Le Président,


Alain VOGEL-SINGER



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'État le 18/02/2020 et de sa publication le 18/02/2020

A Nézignan l'Évêque, le 18/02/2020